

## Inscription dans les écoles publiques

### Comment inscrire ses enfants à l'école, pour la rentrée scolaire 2019 ?

Pour la rentrée de septembre 2019 seront accueillis en petite section, les enfants nés en 2016. Les enfants de début d'année 2017 (de janvier à avril) seront pré-inscrits, et leur inscription sera validée par la Directrice en juin, dans la limite des places disponibles.

- **Pour les enfants domiciliés à Janzé :** prendre rendez-vous auprès du Service Enfance Jeunesse Scolaire à l'Espace Brûlon avec Sandrine Janvier au 02 99 47 51 95 pour l'inscription. Apporter le livret de famille et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Après l'inscription au Service Enfance Jeunesse Scolaire, les parents prennent contact avec l'école pour une inscription définitive. Il sera alors demandé les documents suivants : attestation délivrée par le Service Enfance Jeunesse Scolaire, livret de famille, carnet de santé, certificat de radiation de l'ancienne école le cas échéant.

- **Pour les enfants non domiciliés à Janzé – dérogation scolaire :** contacter Valérie Loisel en mairie au 02 99 47 51 96 afin de connaître les démarches à effectuer.

### **Renseignements :**

*Directrice de l'école maternelle : Mme Le Roux au 02 99 47 08 34*

*Directrice de l'école élémentaire : Mme Saliou au 02 99 47 01 02*